

 Allemont	Document maîtrisé	Date réunion	26/02/2018	Référence :	CR-CM
	COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL			Edition du :	
				Délibération	
				Gestionnaire :	ADM - MB

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 FEVRIER 2018 A 18 H 30

L'an **deux mille dix-huit, le vingt-six février, à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemont s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2018

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, GUERIN Sandrine, DUSSERT Jacques, LANG Patrick, MICHEL Raymond, VIARD Richard.

Absents / Excusés : GUILLOT Aimé, BRACONNIER Jérémie, CHATEL Louis, GIRAUD Isabelle, PELLISSIER Laurent.



La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Alain GINIES, Maire, qui remercie l'assemblée d'être présente ce soir. Il excuse ses collègues qui n'ont pu être présents ce soir.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour. Il propose d'ajouter 1 point supplémentaire = le Conseil Municipal donne son accord.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2018 - Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

Mme Sandrine GUERIN est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme BRUN Marlène est nommée secrétaire auxiliaire.



ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION CAO

→ *Travaux de protection contre les crues torrentielles – quartier de la Pernière – Combes de l'Ecuelle et de la Roche* – 6 propositions reçues

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis en date du 31 janvier 2018 et de l'analyse des offres en date du 16 février 2018.

Il précise que l'analyse des offres portait sur 2 critères : le prix 50 % et la valeur technique (reconnaissance du site, phase préparation de chantier, personnel et engins affectés sur le chantier, mode opératoire spécifique à l'opération, planning prévisionnel) 50%.

La Commission propose de retenir l'offre de **SE FIAT**, pour un montant de **65 084,00€ HT** qui est l'offre la moins disante et ayant obtenue la meilleure note finale.

Raymond MICHEL demande si un tel écart de prix entre les offres est justifié => le Maire précise que toutes les propositions ont été analysées par le Bureau d'études Alp'Etudes ainsi que par la commission. De plus, le Maire rappelle que l'entreprise FIAT a déjà travaillé pour la commune et que son travail donne entière satisfaction. Il ajoute qu'au budget, ces travaux avaient été estimés au départ à 80000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

→ *Bâtiment des services techniques – mission de CSPS* – 7 propositions reçues.

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de construction des nouveaux services techniques, de la voie d'accès et de l'aménagement des abords, il y a lieu de faire appel à un Coordinateur Sécurité Protection de la Santé (CSPS) ainsi qu'à un Contrôleur Technique.

Il rappelle que la commune est assistée sur ce dossier par le Bureau d'Etudes Territoires 38.

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par Territoire 38 et la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis en date du 12 février 2018 et de l'analyse des offres en date du 16 février 2018.

Il précise que l'analyse des offres portait sur 2 critères : le prix 40 % et la valeur technique (équipe dédiée à l'exécution du marché, méthodologie adoptée) 60%.

La Commission propose de retenir **APAVE SUD EUROPE** pour un montant de **3 925,00 € HT** qui est l'offre ayant obtenu la meilleure note.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

→ *Bâtiment des services techniques – mission de Contrôle Technique* – 5 propositions reçues.

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par Territoire 38 et la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis en date du 12 février 2018 et de l'analyse des offres en date du 16 février 2018.

Il précise que l'analyse des offres portait sur 2 critères : le prix 40 % et la valeur technique (équipe dédiée à l'exécution du marché, méthodologie adoptée) 60%.

La Commission propose de retenir **VERITAS CONSTRUCTION** pour un montant de **5 720,00 € HT** qui est l'offre ayant obtenu la meilleure note.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

→ *MO pour l'aménagement hydraulique des torrents de Mondane, des Rivets et de Combe Gibert* – 1 proposition reçue.

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis et d'analyse des offres en date du 16 février 2018.

Il précise que nous n'avons qu'une seule offre mais que ces travaux étant spécifiques, peu d'entreprises sont compétentes en la matière.

La Commission propose de retenir **ONF – AGENCE RTM ALPES NORD** pour un montant de **14 100,50 € HT**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

2/ APPROBATION CONSULTATION COMMISSION INTERNE (CCI)

→ *Gestion et surveillance de la Base Nautique été 2018* – 2 propositions reçues.

La Commission propose de retenir **Stéphane TRESAL MAUROZ et Christophe RIU** pour un montant de **8619,00 € TTC chacun**.

Le Maire rappelle que ces personnes sont des prestataires de service, ils travaillent tous les jours du 1^{er} juillet au 31 août.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

→ *Fleurissement de la commune 2018* – 4 propositions reçues

La Commission propose de retenir **GUICHARD VEGETAUX**, offre la moins disante, pour un montant de :

- **Pour les jardinières : 5 154,99 € HT ;**

- **Pour les massifs : 2 482,69 € HT;**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

3/ ACQUISITION DE TERRAIN POUR AIRE DE RETOURNEMENT DU CAR SCOLAIRE

Le Maire rappelle la délibération du 16 novembre 2007 portant sur l'acquisition de la parcelle cadastrée section F n°1153 appartenant à la famille Verguet Huguette pour l'aménagement d'une aire de retournement pour le car scolaire.

Le Maire précise qu'aujourd'hui, cette acquisition n'a plus lieu d'être car le car scolaire va tourner à l'étang de Champeau, l'aire de retournement étant souvent occupée par des véhicules. Il ajoute que cette acquisition n'a jamais été actée par notaire.

Aussi, il propose au Conseil Municipal d'annuler la délibération de 2007 afin de clore ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

4/ ACQUISITION PARCELLE CADASTREE SECTION AD N°69

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AD n°69, d'une superficie d'environ 100 m², dans le cadre du projet de travaux de protection contre les crues torrentielles des combes de l'Ecuelle et de la Roche, sur le quartier de la Pernière (parcelle se situant sur la future piste d'accès à l'ouvrage). Il rappelle que le Conseil Municipal a validé lors de cette même séance l'entreprise qui réalisera les travaux.

Il précise que l'emprise définitive de la parcelle concernée par cette acquisition sera définie par un géomètre à l'issue des travaux.

En accord avec les propriétaires et conformément à notre pratique, il est proposé de fixer le prix de 5€ TTC le m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

5/ CONVENTION DE PASSAGE POUR L'INSTALLATION DE LIGNES DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de l'Isère s'est engagé, à travers la constitution d'une Réseau d'initiative publique (RIP THD) à rendre raccordable à la fibre optique la totalité des territoires isérois sur lesquels les opérateurs privés de télécommunications n'interviennent pas. La zone d'initiative publique du RIP Isère THD représente plus de 450 000 lignes que le Département et ses partenaires publics se sont engagés à desservir à l'horizon 2024, notamment à travers une délégation de service public, qui assurera, entre autres, la desserte à l'abonné, l'exploitation et la maintenance du réseau.

Pour les besoins du déploiement de ce réseau Très Haut Débit, actuel ou futur, le Département doit procéder à l'installation d'infrastructures techniques propres à ce réseau de communications électroniques. Pour ce faire, le Département s'est rapproché du propriétaire afin d'obtenir l'autorisation d'implanter des équipements sur son domaine privé « ou domaine communal ».

Le Maire donne lecture du projet de convention qui a pour objet de fixer les modalités juridiques et techniques de l'autorisation de pose d'un réseau de communications électroniques, pour le passage des infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques (fourreaux et chambres télécom) et d'un ou plusieurs câbles de fibre optique dans le sous-sol de la propriété ou de la copropriété.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

6/ RIP ISERE THD – ACCORD DE PRINCIPE SUR LA CESSION D'UN TERRAIN AU DEPARTEMENT DE L'ISERE POUR IMPLANTATION D'UN NRO - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 12 DECEMBRE 2016

Le Maire rappelle la délibération n°8 du 12 décembre 2016 portant sur la cession d'un terrain au Département de l'Isère pour l'implantation d'un nœud de raccordement optique. Il apparaît que cette délibération doit être modifiée car il faut préciser qu'il s'agit d'une cession d'une emprise bâtie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

7/ INDEMNITE DE DENEIGEMENT

Le Maire informe que pour les astreintes de déneigement, l'équipe est composée d'un agent « responsable » rémunéré pour le week-end d'astreinte et de deux agents « permanents » rémunérés pour 5 nuits et journées du samedi et dimanche.

Le Maire propose d'ajouter un montant brut de 45 € pour le responsable qui effectue l'astreinte du lundi matin au vendredi soir.

Il avise qu'il y a lieu également de mettre à jour la liste des emplois concernés par les astreintes et la rémunération, ainsi : Technicien, Agent de Maîtrise, Adjoint Technique Territorial.

Il propose de fixer, à compter de l'année 2018, les montants des astreintes suivants :

Périodes d'astreintes	Montant brut
1 week-end d'astreinte (pour le « responsable »)	109,28 €
5 nuits et journées du samedi et dimanche (pour le « permanent »)	149.48 €
Du lundi matin au vendredi soir (pour le « responsable »)	45,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

8/ RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE –SERVICE TECHNIQUE – DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2018

Le Maire informe, qu'en prévision du départ en congés des personnels titulaires durant les vacances scolaires d'été ainsi que l'accroissement temporaire d'activités dû aux équipements estivaux de la commune, il y a lieu d'embaucher un agent contractuel à temps partiel, soit 20h par semaine du 1^{er} avril au 30 septembre 2018.

Le Maire précise que cet agent devra être en possession des CACES de catégorie 1 (tracteurs et petits engins de chantier) et 8 « engin de transport ou d'extraction » afin d'être en capacité de travailler avec les engins de la commune.

Cette embauche sera réalisée dans le cadre d'une aide au retour à l'emploi, qui est aussi le rôle d'une collectivité territoriale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

9/ SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES (ATSEM) PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Maire informe qu'il convient de procéder à la suppression d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet, en raison d'un départ à la retraite.

Nous avons reçu l'avis favorable du CT en date du 1^{er} février 2018.

Le Maire informe que cette suppression de poste est cohérente avec les intentions de l'Etat qui souhaite une maîtrise des coûts des collectivités territoriales, ce qui passe par le non renouvellement de certains départs à la retraite. De plus, il rappelle que nous avons toujours 2 agents sur des postes d'ATSEM pour 2 classes de maternelle.

Raymond MICHEL demande si les enseignants ont donné leur avis => le Maire répond qu'ils n'ont pas été consultés, ces agents étant des agents communaux.

Sandrine GUERIN rappelle que pour la prochaine rentrée, avec le passage à la semaine de 4 jours, ce non renouvellement de poste permettra également d'anticiper ce changement de rythme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette suppression de poste.

10/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A SANDRINE EXPILLY POUR LA SORTIE DE L'OUVRAGE « VAL »

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'aide financière de madame Sandrine Expilly, photographe, qui a réalisé un projet photographique sur la RD 1091 et plus particulièrement la Vallée de la Romanche. De nombreuses photographies se trouvent sur la commune d'Allemont.

Ces photographies vont faire l'objet d'un livre intitulé « Val », sur les portes de l'Oisans.

Le Maire propose de verser la somme de 500 € à madame Sandrine Expilly pour qu'elle puisse financer l'édition de son livre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette aide financière.

11/ PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIVITES POUR LES ENFANTS D'ALLEMONT INSCRITS A L'ALSH DE VAUJANY AU CLUB ENFANTS D'OZ-EN-OISANS - MODIFICATION

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 02 octobre 2017 portant sur la participation financière de la commune aux activités à la semaine pour les enfants d'Allemont inscrits à l'ALSH de Vaujany ou club enfants d'Oz-en-Oisans durant les vacances scolaires, ainsi que la délibération du 13 novembre 2017 la modifiant.

Il rappelle que la commune participe financièrement auprès des familles ayant inscrit leurs enfants au pôle enfance – ALSH de Vaujany ou au Club enfants d'Oz-en-Oisans pour toutes les vacances scolaires 2017 et cela jusqu'à fin 2018, à hauteur de 10 € / enfant / jour.

Il précise les conditions pour bénéficier de cette aide :

- L'enfant est domicilié sur la commune d'Allemont ;
ou l'enfant est scolarisé sur la commune d'Allemont et l'un au moins de ses parents travaille sur la commune d'Allemont ;
- L'enfant ne doit pas avoir plus de 15 ans révolus ;
- Présentation d'une facture acquittée ;
- Présentation d'un justificatif de domicile ;
- Inscription de l'enfant à la journée
- Les aides avec une autre commune ne doivent pas être cumulées.

Le Maire propose au Conseil Municipal que lorsqu'un tarif au quotient familial est proposé par une structure, qu'il n'y ait pas d'intervention supplémentaire de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

12/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ISERE- DOTATION TERRITORIALE OISANS

❖ CONSTRUCTION DES SERVICES TECHNIQUES : BATIMENT ET DESSERTTE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, le contexte du projet de construction des nouveaux Services Techniques et de sa voie de desserte.

Le Maire présente les éléments techniques et financiers des diagnostics et études préliminaires établis respectivement par les maîtres d'œuvre, ABLOK Architecte pour le bâtiment et ALP'ETUDES pour la voie de desserte et réseaux d'alimentation du bâtiment.

Ainsi exposé, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la mise en œuvre de l'opération qui s'élève à 1.280.000 € HT dont 990.000 € (bâtiment) et 290.000 € (desserte) et dans le cadre de l'aide du Conseil Départemental de l'Isère- Dotation Territoriales Oisans- d'arrêter les modalités du plan de financement prévisionnel, comme suit :

Subvention du Département :	10 %	128 000,00
Participation communale :	90 %	1.152 000,00

	TOTAL	1.280 000,00 € / HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la nécessité de réaliser l'opération, adopte les principes des aménagements proposés, approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus et sollicite le financement du Conseil Départemental de l'Isère.

❖ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE - VOIRIE DE DESSERTE ET PARKINGS EXTERIEURS DE L'ASCENSEUR VALLÉEN (TÉLÉPORTÉ)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, le contexte du projet de construction du « **Parking Extérieur** » et de sa voie de desserte dans le cadre du projet d'ascenseur valléen (téléporté) ;

Le Maire présente les éléments techniques et financiers des diagnostics et études préliminaires établis ELEGIA (Territoire 38) Assistant au Maître d'Ouvrage

Ainsi exposé, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la mise en œuvre de l'opération qui s'élève à 700.000 € HT et dans le cadre de l'aide du Conseil Départemental de l'Isère- Dotation Territoriales Oisans d'arrêter les modalités du plan de financement prévisionnel, comme suit :

Subvention du Département :	10 %	70 000,00
Participation communale :	90 %	630 000,00

	TOTAL	700 000,00 € / HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la nécessité de réaliser l'opération, adopte les principes des aménagements proposés, approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus et sollicite le financement du Conseil Départemental de l'Isère.

❖ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE - CONSTRUCTION (TRANSFERT) D'UN PLATEAU SPORTIF

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, le contexte du projet de construction d'un « Plateau Sportif » qui s'inscrit dans la recherche de foncier pour le projet d'ascenseur valléen (téléporté) ;

Le Maire présente les éléments techniques et financiers de l'avant projet établi par ALP'ETUDES maître d'œuvre de l'opération

Ainsi exposé, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la mise en œuvre de l'opération qui s'élève à 420.000 € HT et dans le cadre de l'aide du Conseil Départemental de l'Isère- Dotation Territoriales Oisans d'arrêter les modalités du plan de financement prévisionnel, comme suit :

Subvention du Département :	10 %	42 000,00
Participation communale :	90 %	378 000,00

	TOTAL	420 000,00 € / HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la nécessité de réaliser l'opération, adopte les principes des aménagements proposés, approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus et sollicite le financement du Conseil Départemental de l'Isère.

13/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB AIGUA D'OLLE (point ajouté à l'ordre du jour)

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Club Aigua d'Olle fêtera ses 35 ans en 2018 et souhaite pour l'occasion organiser une journée exceptionnelle afin de remercier les bénévoles et ceux permettant à l'association de fonctionner grâce à des subventions par exemple.

Aussi, l'association demande une aide financière pour l'organisation de cet événement.

Le Maire propose de verser une aide exceptionnelle de 1 000 €.

Patrick LANG demande si cette journée sera ouverte à tous => Murielle VIARD GAUDIN donne lecture du courrier de l'association. Elle rappelle que le Club Aigua d'Olle est très actif sur la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention exceptionnelle.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire procède à un tour de table.

- Jacques DUSSERT informe que les prochaines Veillées Belledonne auront lieu le 13 octobre 2018 à Allemont. Richard VIARD précise que cette manifestation ne sera plus gratuite. Plus d'informations seront données prochainement.
- Edith GACHET donne des informations sur l'avancement du PLU = les Personnes Publiques Associées doivent rendre leur avis au plus tard le 04 mars. Jusqu'à maintenant, nous avons reçu des avis favorables avec des réserves. Un travail est en cours pour réaliser des ajustements sur le règlement, les cartes, les documents de présentation... L'enquête publique aura lieu au mois d'avril 2018.

Le Maire donne ensuite la parole à l'assistance.

- Michelle PELLETIER demande si le projet de Parc Naturel Régional, porté par Espace Belledonne est suspendu => Richard VIARD confirme que pour l'instant ce projet est mis de côté. En effet, le Président du Conseil Régional est contre ce projet et les finances ont été figées pour 2 ans.
- Michelle PELLETIER souhaite avoir des informations sur le centre aéré de Bourg d'Oisans => Murielle VIARD GAUDIN informe que celui-ci fonctionne pendant les vacances scolaires depuis Noël et qu'il sera ouvert 1 mois cet été. Les tarifs sont calculés suivant le quotient familial. Elle précise que c'est la commune de Bourg d'Oisans et non la CCO qui a mis en place ce service.
- Guy VINCENT revient sur le point n°4 de l'ordre du jour : acquisition partie parcelle AD 69 pour les travaux de protection contre les crues torrentielles = il souhaite connaître l'accès qui va être emprunté pour réaliser les travaux (chemin de la Fare ?) et où le fossé va-t-il être creusé. Il précise que selon un document de 1951, le chemin fait entre 3m et 3,50m alors comment les engins vont-ils passer ? Il ajoute que cet accès devra être délimité correctement.
=> le Maire confirme qu'il est bien prévu d'emprunter le chemin communal de la Fare et qu'un géomètre sera missionné pour délimiter contradictoirement les propriétés avant d'engager les travaux.
Guy VINCENT rappelle que le fossé situé entre la propriété de son fils et M. Rosset laisse un droit de passage à la commune.
Le Maire précise que la commune a la volonté d'améliorer la situation en cas d'intempéries, mais il faudra que tout le monde y mette du sien afin que les travaux puissent être rapidement effectués.
Guy VINCENT dit qu'il n'y aura pas de problème si le bornage est effectué correctement.
- Pierre BASTIANELLI rappelle que les ruisseaux coulent en pied de versant, au niveau de la route de Savoie car l'eau ne s'évacue plus => le Maire rappelle qu'il a été déjà évoqué plusieurs travaux durant cette séance de Conseil Municipal. Ces travaux sont prioritaires car la commune maîtrise le foncier (ou des accords sont en cours). Sur les autres secteurs (Ecuelle, la Fare, la Ravine...) ils sont situés sur des propriétés privées. La commune va essayer de rassembler les propriétaires pour essayer de trouver des solutions, mais il va falloir définir des priorités. La commune n'a pas vocation à réparer partout. Le Maire rappelle qu'afin que l'eau puisse s'évacuer, les fossés doivent être entretenus par les organismes, mais également par les propriétaires qui ont un rôle important à jouer. Il a pu être constaté que de nombreux fossés ont été bouchés, obstrués, ou grillagés... La plupart des terrains sinistrés sont dûs à un mauvais entretien de la part des riverains. Il va également falloir se mettre d'accord entre les nombreux acteurs qui sont concernés : CCO, GEMAPI, SUO, l'AD...
- Guy VINCENT ajoute que 4 ruisseaux sont sortis dans la plaine et qu'il y a sûrement aussi des problèmes de busage. Aussi, il rappelle qu'autrefois les fossés étaient brûlés afin d'être nettoyés et qu'aujourd'hui le brûlage des végétaux est interdit par arrêté préfectoral.
- Michelle PELLETIER demande comment a été prise en compte la suppression d'une partie de la Taxe d'Habitation au budget – elle ajoute que des simulations ont été réalisées par le gouvernement => le Maire informe que pour l'instant la commune n'a reçu aucune directive ou aucun document du gouvernement concernant la suppression de cette taxe. Il précise que pour la commune, cette taxe rapporte environ 250 000 €.



Séance levée à 20h30

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain GINIES', written over a horizontal line.

Alain GINIES